



Compte rendu de la réunion du
Conseil Municipal de Crazannes
jeudi 23 novembre 2022

Présents : Madame Marie-Noëlle Martin,
Monsieur Jean-Luc Mullon, Madame Isabelle Barret, Madame Véronique Barbotteau, Monsieur Busson,
Monsieur Hapiot, Monsieur Colin Marsh, Madame Anne-Marie Morin, Madame Jackie Theillout

Absents excusés : Monsieur Jamy Vallier donne procuration à Madame le Maire
Monsieur Jean Moreau donne procuration à Monsieur Jean-Luc Mullon

Madame Morin Anne -Marie désignée secrétaire de séance

Madame le Maire ouvre la séance à 20h37

REÇU
5 DEC. 2022
Sous-Préfecture
de SAINTES

1 - APPROBATION du compte rendu de la réunion du 20 octobre 2022

contre : 0 voix abstention : 0 pour : 11
approuvé à l'unanimité

2 - DÉLIBÉRATION ACHAT TRACTEUR

Madame Le Maire propose l'achat d'un tracteur d'occasion à la commune de Les Essards pour la somme de 15000 euros TTC.

contre : 0 voix abstention : 0 pour : 11
approuvé à l'unanimité

3 - DÉLIBÉRATION TARIF JOURNALIER SALLE DES FÊTES

contre : 0 voix abstention : 0 pour : 11
approuvé à l'unanimité

4 - DÉLIBÉRATION ATTRIBUTION CHÈQUE CADEAUX AUX AGENTS

contre : 0 voix abstention : 0 pour : 11
approuvé à l'unanimité

Le conseil municipal signale que cette gratification n'a aucun caractère de récurrence.

5 - LA CHARTE DES ASSOCIATIONS

Le projet de charte liant les associations et la commune en cours d'élaboration est présenté.
Monsieur Busson, membre du bureau du Foyer Rural, se soustrait et sort de la salle.
Cette charte demande des ajustements avant d'être approuvée lors d'un prochain Conseil.

6 - MARCHÉ DE NOËL LE SAMEDI 10 DECEMBRE 2022

10h installation
11h00 ouverture
14h30 à 15h lecture de contes (Corinne Damame)
15h à 17h atelier jeune public
17h contes (Corinne Damame)
19h30 chorales (« élus/conjoints » puis les « Britts »)

20h30 feu d'artifice

à l'issue du feu d'artifice, La caravane propose de créer une animation musique et brasero

Le Foyer Rural s'installe devant l'entrée de la cuisine de la salle des fêtes pour vendre chocolat chaud et vin chaud.

Une boisson gratuite pour les enfants et les choristes : chacun se verra remettre un ticket à échanger.

Arrêté municipal pour interdire l'accès à la place du 23 mars 1962

Demande d'autorisation de vente d'alcool sur la voie publique

7 - ILLUMINATIONS DE NOËL

Mise en fonctionnement du 19 décembre 2022 au 3 janvier 2023.

Eclairage exceptionnel pendant la journée du 10 décembre 2022

8 – RÉGLAGE DE L'HORLOGE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC PAR LE SDEER

Devis du SDEER 146 euros à chaque changement d'heure.

Autre proposition : achat d'une horloge programmable par la commune.

Le conseil municipal approuve cette démarche

Messieurs Moreau et Mullon se chargent du projet

9 – TILLEULS DE LA PLACE DE L'ÉGLISE

Les tilleuls de l'église sont malades et deviennent dangereux, Madame le Maire pense qu'il faudra les abattre tôt ou tard.

Monsieur DUTEUIL responsable environnement au département, nous propose une replantation avec un fond d'aide : fond de revitalisation des communes rurales.

Madame le Maire et Madame Theillout assisteront à la rencontre des acteurs du paysage à La Rochelle le 1^{er} décembre 2022 et rendront compte au conseil.

10 - QUESTIONS DIVERSES :

- Mise en vente des terrains de BEL AIR

Les terrains seront offerts à la vente et le Conseil Municipal statuera pour choisir l'acheteur dans le cas où plusieurs candidats se présentent. Le prix souhaité est de 40€ par mètre carré. Une confirmation sera demandée aux Domaines. Madame le Maire suit le dossier.

- La porte de l'atelier : devis de Monsieur Guiberteau à 6115, 68€ TTC.

Devis accepté et sera signé par Madame Le Maire.

- Apéritif élus/agents municipaux le vendredi 16 décembre à 11h30.
- Suite aux incidents de fonctionnement dans les locaux de l'école, Madame Theillout souhaite organiser une réunion à la mairie avec les acteurs concernés (personnel du SIVOS et institutrices) pour préciser les devoirs de chacun. Cette réunion aura lieu le 16 décembre à 17h.
- La commune de Crazannes demande la présentation des comptes du SIVOS.

Fin de la réunion 23h00.

La secrétaire de séance



REÇU

5 DEC. 2022

Sous-Préfecture
de SAINTES

Madame Le Maire

